

a

**FIDA**

**FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**

**Conseil d'administration – Quatre-vingt-quatrième session**

Rome, 18-20 avril 2005

**PARTICIPATION DU FIDA À L'INITIATIVE SUR L'HARMONISATION ET AU  
FORUM DE HAUT NIVEAU DE 2005 SUR L'EFFICACITÉ DE L'AIDE AU  
DÉVELOPPEMENT**

**I. INTRODUCTION**

1. Comme demandé par le Conseil d'administration à sa quatre-vingt-troisième session en décembre 2004, la présente note a pour objet d'informer le Conseil de la participation du FIDA au second Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement (FHN II) tenu à Paris (France) du 28 février au 2 mars 2005.

2. Le premier forum consacré à cette question, à Rome les 24 et 25 février 2003, et le Forum de Paris cette année ont réuni des ministres, de hauts représentants de gouvernements, des responsables de banques multilatérales et régionales de développement, des représentants d'organismes donateurs bilatéraux et des chefs de secrétariat ou représentants d'organismes des Nations Unies. À chacun de ces forums, dont l'objectif est d'accroître l'efficacité de l'aide et son impact sur la réduction de la pauvreté, le FIDA était représenté et a fait une déclaration.

**II. LE PREMIER FORUM DE HAUT NIVEAU SUR L'HARMONISATION (ROME, 2003)**

3. Le forum de Rome était consacré à l'harmonisation des prescriptions formulées par les donateurs à l'égard des pays partenaires, notamment en matière de passation de marchés et de gestion financière. Ces questions ont été traitées par des groupes de travail des banques multilatérales de développement et des équipes spéciales du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE-CAD), qui ont formulé des recommandations et publié une brochure consacrée à l'harmonisation des pratiques des donateurs pour assurer l'efficacité de l'aide qui décrit les "bonnes pratiques".

4. Depuis Rome, le FIDA a entrepris un examen de ses procédures et pratiques en matière de marchés et de gestion financière et identifié les modifications à apporter, selon qu'il convient, à certaines d'entre elles, de façon à faciliter l'harmonisation. Des directives sur l'audit des projets ont été publiées et les rapports d'audit sont désormais beaucoup plus fréquemment soumis dans les délais. Le FIDA travaille en liaison étroite avec les pays partenaires afin d'en améliorer la qualité. À sa session de décembre 2004, le Conseil d'administration a approuvé des directives révisées pour la passation des

marchés qui ont été finalisées en étroite consultation avec les banques multilatérales de développement, les organismes bilatéraux et d'autres partenaires. Les deux ensembles de directives mettent l'accent sur l'utilisation de procédures nationales à chaque fois qu'elles sont jugées conformes aux normes et prescriptions du FIDA et de ses membres.

### **III. LE DEUXIÈME FORUM DE HAUT NIVEAU SUR L'EFFICACITÉ DE L'AIDE (PARIS, 2005)**

5. Le second Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide a représenté une étape essentielle des préparatifs de la communauté internationale en vue de l'examen de la Déclaration du Millénaire et des objectifs du Millénaire pour le développement qui se tiendra en septembre 2005. Il a mis l'accent sur la propriété par les pays partenaires des processus de planification et d'exécution, la cohérence entre les activités des donateurs et les stratégies de développement du pays bénéficiaire (y compris les stratégies de réduction de la pauvreté), l'utilisation des systèmes du pays partenaire pour l'exécution des projets et la poursuite de l'harmonisation entre donateurs d'une part et pays partenaires d'autre part.

6. En vue de sa participation au Forum de Paris et à d'autres activités ultérieures, ainsi qu'à l'initiative sur l'harmonisation, le FIDA a créé un groupe de travail interdépartemental chargé de faciliter sa participation aux réunions préparatoires au Forum et de coordonner sa position au sujet de questions essentielles. Tout au long du processus, il a contribué à la rédaction de documents directifs-clés destinés au Forum et formulé des observations détaillées au secrétariat du Forum au sujet de la Déclaration de Paris. Par ailleurs, il a préparé des notes thématiques décrivant brièvement des positions communes adoptées lors des tables rondes en vue de leur présentation au Forum.

7. La délégation du FIDA conduite par le Président du Fonds a participé activement aux débats, y compris aux tables rondes qui ont précédé la réunion ministérielle. Le Président a participé aux séances plénières ministérielles (le 2 mars) et a eu des discussions informelles avec un certain nombre de ministres et de chefs de délégations. Dans son intervention, il a insisté sur le fait qu'une fois la Déclaration adoptée, les pays donateurs devront appuyer sans faillir les mesures d'harmonisation et d'alignement. Le texte de sa déclaration a été distribué aux participants.

8. À la conclusion du Forum, les participants ont adopté un document important, la *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide*, s'engageant ainsi à mettre en œuvre une cinquantaine de mesures tout en plaçant un accent particulier sur l'appropriation par les pays, l'action des gouvernements et les résultats. La Déclaration a été adoptée par plus de 100 pays et par des organismes de développement qui se sont ainsi engagés à mettre en œuvre des mesures concrètes pour accroître l'impact de l'aide sur la réduction de la pauvreté et des inégalités, favoriser la croissance, renforcer les capacités et accélérer la réalisation et des objectifs du Millénaire pour le développement.

9. La Déclaration engage les pays partenaires, les donateurs et les organismes multilatéraux de développement à prendre des mesures concrètes et contrôlables dans des délais précis en matière d'appropriation, d'alignement, d'harmonisation, de résultats et de responsabilités mutuelles. Ces engagements sont complétés par 12 indicateurs de progrès et des objectifs-cibles associés afin de rendre opérationnelles les responsabilités énoncées dans la Déclaration. Les participants ont approuvé cinq objectifs-cibles et demandé que les autres fassent l'objet de travaux plus importants en vue d'un accord avant l'examen en septembre 2005 des progrès accomplis concernant la réalisation des objectifs du Millénaire.

10. Le FIDA a réalisé des progrès importants dans les principaux domaines concernés par la Déclaration de Paris, comme indiqué dans les paragraphes suivants.

11. Le FIDA a conçu, testé et introduit à compter de 2005 un système d'allocation fondé sur la performance en vertu duquel les ressources disponibles sont allouées en fonction de la performance

relative des pays pour ce qui est de créer un cadre institutionnel et de politique générale pour le développement rural durable. Ce système est à la base des discussions engagées avec chaque pays partenaire au sujet du programme de prêts du FIDA dans le cadre de la stratégie à moyen terme de la réduction de la pauvreté du pays concerné. Il se traduit par un engagement glissant sur trois ans (l'année en cours et les deux années suivantes) pour chaque pays, et avec son adoption le FIDA a déjà atteint deux des objectifs de la Déclaration de Paris à savoir: i) assurer un meilleur alignement avec les stratégies de développement des pays partenaires et ii) allouer l'aide de façon transparente, prévisible, selon des calendriers pluriannuels revus chaque année sur la base des résultats d'un examen de la mise en œuvre des mesures.

12. Après avoir adopté une nouvelle politique de présence sur le terrain, le FIDA revoit ses dispositions concernant le personnel local dans les pays partenaires, ce qui répond à un autre objectif de la Déclaration de Paris à savoir renforcer les partenariats pour le développement et déléguer davantage des pouvoirs aux bureaux sur le terrain.

13. Le FIDA est favorable à l'utilisation des systèmes des pays partenaires pour l'exécution des projets, et depuis de nombreuses années ses procédures reposent sur le principe qu'il est effectivement possible de s'appuyer sur les systèmes de la plupart des pays partenaires. Pour la majorité des interventions financées par des prêts, les ressources sont comptabilisées dans les dépenses budgétaires à moyen terme du pays. Dans la plupart des cas, elles sont décaissées en faveur du Ministère des finances, qui les alloue aux organismes d'exécution des projets conformément au système budgétaire et de gestion financière national. Par conséquent, le FIDA progresse en vu de la réalisation de deux autres objectifs de la Déclaration de Paris à savoir i) s'appuyer sur les systèmes nationaux en matière de comptabilité financière et d'établissement de rapports financiers ainsi que sur les contrôles des comptes réalisés par les organismes nationaux compétents et ii) aligner l'aide sur les priorités nationales par le biais de son incorporation dans le budget. Les décaissements ultérieurs sont effectués dans le cadre des dépenses budgétaires convenues.

14. Si le FIDA considère que les systèmes des pays partenaires ne sont pas appropriés, il peut fournir un appui en faveur du renforcement des capacités nationales, soit seul soit en collaboration avec les banques multilatérales de développement et d'autres donateurs. Lorsque les systèmes du pays partenaire sont considérés appropriés, par exemple dans le cas de l'organisme national de vérification des comptes, le FIDA les utilise pleinement.

15. Le FIDA appuie les efforts visant à utiliser des procédures et des mécanismes communs avec les donateurs dans les pays. Bien qu'il fasse généralement appel à une institution coopérante, les missions communes sont la norme lorsqu'il évalue ou exécute un projet avec un cofinancier. Le FIDA continue de discuter et de coopérer avec d'autres donateurs pour ce qui est de l'examen de questions de politiques générales, d'exécution et de développement des capacités.

16. L'adoption récente par le Fonds d'un système de gestion des résultats et de l'impact (SGRI) destiné à l'aider à comprendre l'impact de ses projets, programmes et activités d'assistance technique, sur la réduction de la pauvreté, est à n'en pas douter un élément positif. Il pourrait de fait s'avérer utile dans le cadre des discussions actuellement dirigées par les banques multilatérales de développement ainsi que pour l'adoption, au niveau des pays, de cadres permettant d'évaluer de manière transparente les progrès réalisés par rapport i) aux stratégies nationales de développement et ii) aux programmes sectoriels.

17. En ce qui concerne les efforts d'harmonisation, le FIDA a participé récemment à un certain nombre d'approches sectorielles concernant l'agriculture/le développement rural en Afrique orientale et australe. Sa participation a varié selon les pays: il pouvait s'agir aussi bien de fournir un appui à l'élaboration de stratégies sur lesquelles fonder l'approche sectorielle, que de contribuer à la définition et à la planification des approches, d'appuyer l'élaboration de politiques sous sectorielles ou encore de contribuer au financement des approches et de fournir un appui à leur mise en œuvre. En se fondant sur i) une meilleure compréhension de l'intérêt de ces instruments pour le développement et ii) la

possibilité de promouvoir au niveau national des politiques et des investissements qui répondent aux besoins réels des ruraux pauvres, le FIDA a préparé un document directif pour examen par le Conseil d'administration en avril 2005. Ce document devrait i) servir de référence à l'ensemble des personnels qui travaillent avec les pays où l'adoption d'approches sectorielles est actuellement examinée et ii) lui permettre de prendre ses décisions d'investissements au vu de davantage d'informations, d'engager un dialogue plus détaillé et d'établir des partenariats plus efficaces avec les gouvernements et d'autres partenaires du développement.

18. Le FIDA continue d'adapter son approche opérationnelle en fonction de ses programmes et examine actuellement son mode d'opération de façon à renforcer la capacité des équipes de pays à participer plus activement aux activités d'exécution, au dialogue, à la constitution de partenariats et à la gestion des savoirs dans le cadre d'une harmonisation menée sous l'impulsion du pays concerné.

19. Afin de contribuer aux efforts entrepris au niveau mondial pour faire connaître la Déclaration de Paris, le FIDA l'a diffusée à l'ensemble de son personnel et a affiché le compte rendu du Forum sur son intranet. Il continuera de contribuer aux délibérations du groupe de travail du Comité d'aide au développement de l'OCDE sur l'efficacité de l'aide et les pratiques des donateurs et à d'autres équipes spéciales et groupes de travail dans le cadre de sa contribution à l'examen des progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire en septembre 2005, de l'adoption définitive des indicateurs prévus par la Déclaration de Paris et, d'une manière plus générale, de la réalisation des objectifs énoncés dans ladite déclaration.

